

COMPTE RENDU
de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL** du **03 JUILLET 2020**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14

Présents : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, MENIS Alexandre, MONGEVILLE Christophe, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, GUERIN Nathalie, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence

Pouvoir : ROMEAS Frédéric à MENIS Alexandre

Absente excusée : TERRIER Blandine

Secrétaire : SAMUEL Béatrice

Suite aux mesures gouvernementales prises dans le cadre de l'épidémie du virus Covid-19, cette réunion de conseil municipal s'est tenue à la Salle Multi-activités située 20 Rue des Sucrs à Montregard.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil et constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal désigne Béatrice SAMUEL en tant que secrétaire de séance.

Compte-rendu du conseil municipal du 19 Juin 2020

Monsieur le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter avant approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 19 Juin 2020. Aucune remarque n'ayant été faite, il est proposé de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres désignés à la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon aux instances suivantes, hors délégations :

STRUCTURES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES	JURY Gilles	ROMEAS Frédéric
PAYS SCOT	MOULIN Emmanuel	
Commission Intercommunale des Impôts Directs	MENIS Alexandre FAUVET Eric	CORNUT-PONCHON Pascale MONTERYMARD-GRAS Florence

1^{ère} délibération : Conditions fixées pour la présentation et le traitement des questions orales en Conseil Municipal

Selon l'article L 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal.

Il est proposé :

- * de traiter les questions orales portant sur des sujets d'intérêt général et à la fin de chaque séance,
- * que les questions ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents,
- * que le maire ou l'adjoint délégué compétent répondent aux questions orales,
- * que si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifient, le maire peut décider de les traiter à une prochaine séance du conseil municipal ou dans le cadre d'une séance du conseil municipal spécialement organisée à cet effet.

Proposition approuvée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : Désignation des représentants au CCAS (Comité Communal d'Action Sociale)

Sur la commune, le CCAS est en charge d'organiser principalement le repas des aînés et l'attribution des colis de fin d'année.

Il est constitué de membres municipaux et de membres nommés par le Maire, en nombre égal, pour une durée de 6 ans.

Il a été décidé de fixer à dix le nombre de membres du conseil d'administration, soit 5 membres élus et 5 membres nommés par le maire.

La liste est composée des membres élus suivants :

- CROUZET Marc
- GUERIN Nathalie
- MOULIN Martine
- SAMUEL Béatrice
- TERRIER Blandine

Election de la liste des membres approuvée à l'unanimité

3^{ème} délibération : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Suite aux élections municipales de mars dernier, il convient de constituer une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), pour la durée du mandat.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Son rôle majeur, lié à la fiscalité directe locale, est de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Il est demandé de désigner une liste de personnes appelée à siéger à la CCID, en nombre double, soit 24 personnes à proposer. La désignation des commissaires sera effectuée par la Direction départementale des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant.

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
FAUVET Eric	CURSOUX Jean-Luc
MARCON Michel	CORNUT-PONCHON Pascale
SOUVIGNET Paul	BEAL Bruno
GRANGER Robert	DUMONT Gérard
GRAND Michel	PICHON Dominique
MONTERYMARD-GRAS Florence	CROUZET Marc
FABRE Annie	CHOLVY Lionel
LARDON Noël	LINOSSIER Isabelle
PAULET Julien	RIOCREUX Sylviane
MASSARDIER Pascal	PACALON Nicole
SAMUEL César	MONGEVILLE Christophe
PEYRACHE Didier	MOULIN Martine

Liste des personnes approuvée à l'unanimité

4ème délibération : Constitution de CCAF (Commission Communale d'Aménagement Foncier) avec zone forestière

Suite à la révision de la réglementation des boisements, il est nécessaire de procéder à l'élection des propriétaires fonciers, à la désignation des propriétaires forestiers et des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la CCAF.

Le renouvellement des membres propriétaires et des représentants de la commune suite aux élections municipales est établi comme suit :

- * élection de trois propriétaires titulaires et de deux propriétaires suppléants,
- * désignation de deux propriétaires forestiers et deux propriétaires forestiers suppléants,
- * désignation d'un conseiller municipal titulaire et de deux conseillers suppléants.

Après avoir procédé à l'affichage en mairie le 18 Juin 2020 et inséré dans le journal La Tribune Le Progrès Haute-Loire du 25 Juin 2020, se sont portés candidats, les propriétaires de biens fonciers ci-après : Mrs SAMUEL Gérard, PICHON Dominique, FOURNEL Pascal, CORSOUX Jean-Luc et SOUVIGNET Bernard, et les propriétaires forestiers ci-après : Mrs DREVET Jean-Paul, POULY Alain, GRAND Michel et SOUVIGNET Jean-Marc qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se portent en outre candidats, en séance, les conseillers municipaux ci-après : Mrs PICHON Christophe, FAYARD Jean-François et MOULIN Emmanuel, qui remplissent les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée après élection :

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis

Elections des propriétaires titulaires (3)

Mr Gérard SAMUEL
Mr Dominique PICHON
Mr Pascal FOURNEL

Elections des propriétaires suppléants (2)

Mr Jean-Luc CURSOUX
Mr Bernard SOUVIGNET

Pour le collège des propriétaires de biens forestiers

Désignation des propriétaires titulaires (2)

Mr Jean-Paul DREVET
Mr Alain POULY

Désignation des propriétaires suppléants (2)

Mr Michel GRAND
Mr Jean-Marc SOUVIGNET

Désignation des représentants du conseil municipal

Désignation du conseiller titulaire (1)

Mr Christophe PICHON

Désignation des conseillers suppléants (2)

Mr Jean-François FAYARD
Mr Emmanuel MOULIN

Constitution de la CCAF approuvée à l'unanimité

5ème délibération : Remise gracieuse des loyers de La Petite Auberge suite au Covid-19

Suite à l'épidémie du coronavirus Covid-19 qui a été déclarée à compter de Mars 2020 et compte-tenu des mesures prises par le Gouvernement, il est proposé d'accorder une remise gracieuse des loyers de location, du mois d'Avril 2020 à Juin 2020, dus par la Petite Auberge exerçant son activité 3 Place de la Fontaine à Montregard et de passer les écritures comptables qui s'imposent.

Proposition approuvée à l'unanimité.

6ème délibération : Décision modificative n° 1 – budget Commune

Il est proposé de réajuster les crédits budgétaires, concernant la remise gracieuse des loyers de location de La Petite Auberge ainsi que le remboursement des arrhes versés pour la location de la salle multi-activités suite au Covid-19.

Proposition approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle qui est composée comme suit :

- * Membres du Conseil Municipal
 - RANCON Raphaël (titulaire)
 - SAMUEL Béatrice (suppléant)

- * Délégués de l'administration
 - SAMUEL Jean-Noël (titulaire)
 - DUMONT Gérard (suppléant)

- * Délégués du tribunal
 - MASSARDIER Pascal (titulaire)
 - LARDON Noël (suppléant)

La Secrétaire de séance,
Béatrice SAMUEL



